

FLEURI
Renouvelables
NATURE VIVANT énergies
RASSEMBLEMENT CLOCHER
LIVRES TRANQUILLE AMITIÉ CITY
AGRÉABLE FÊTE STADE
éCHANGES éCHANGES CRAINTES
CONVIVIALITÉ

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	Point sur la chasse à Porchères	p. 9
Fleurissement du parvis mairie	p. 2	Bien vivre ensemble	p. 10
Finances communales	p. 3	Divers	p. 11
Acquisition de terrains	p. 3	La Fête des écoles	p. 12
Consultation citoyenne	p. 4	Programme de la Fête locale	p. 13
Vidéoprotection dans le bourg	p. 5	Saison estivale et festivités	p. 13
Le service technique en action	p. 6	60 ans de la piscine de Lagrave	p. 15
Du côté de l'école	p. 7	Agenda	p. 16

MOT DU MAIRE



Chers habitants de Porchères,

Le nuage de mots en couverture de notre journal représente les mots qui ont été utilisés par les participants aux ateliers pour décrire Porchères.

Ces mots font plaisir car ils disent beaucoup de l'ambiance qui règne ici. Il est de notre devoir d'élus de veiller à préserver et protéger la qualité de vie à Porchères.

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé les comptes 2024 et voté le budget 2025. Il faut le dire franchement, notre situation est bonne mais fragile. Nous constatons une hausse générale des dépenses (comme à la maison, l'eau, l'électricité, le gaz, les assurances...) et une baisse généralisée des recettes. Nous veillerons à dépenser avec attention chaque euro de notre budget 2025.

Enfin, je souhaite revenir sur l'expérience des ateliers de participation citoyenne qui se sont déroulés en mars et avril 2025. C'était une première pour Porchères. Environ 40 habitants se sont prêtés au jeu pour réfléchir à l'avenir du bourg de Porchères, accompagnés par l'association Collectif Trois Tiers pour l'animation. D'abord, un grand merci aux participants. Beaucoup d'idées ont « fusé ». Certaines, simples et peu coûteuses, d'autres plus complexes ou un peu difficiles. Le regard professionnel du CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) a permis aussi de réfléchir avec l'apport d'un expert en paysage et aménagement de bourg.

Une expérience très enrichissante pour les participants et pour les élus. La réflexion doit se poursuivre, notamment à la lumière de nos finances communales.

Plus tard viendra le temps des décisions...

Bonne lecture de ce journal.

David REDON, maire de Porchères

Fleurissement du parvis de la mairie

Déjà un an que la mairie a été inaugurée. Il était temps d'ajouter la touche finale à ce chantier de grande envergure.

Début avril, les agents du service technique avec l'aide des élus ont activement œuvré au fleurissement du parvis de la mairie.

C'était la dernière étape de ce chantier qui a duré près de 3 ans.



Point sur les finances communales

Le 12 mars, le conseil municipal de Porchères a approuvé à l'unanimité les comptes 2024 dont voici les précisions :

En fonctionnement, la collectivité comptabilise 539 452 € de dépenses et 619 069 € de recettes.

En investissement, elle comptabilise 375 275 € de dépenses et 250 634 € de recettes.

Au 1^{er} janvier 2024, la collectivité avait reporté 247 793 € de l'année précédente.

Au 1^{er} janvier 2025, elle reporte 268 819 € en fonctionnement, après déduction des dépenses et des recettes d'investissement qu'il reste à réaliser.

Bilan des investissements 2024 : l'essentiel des dépenses (246 000 €) a permis de solder les dernières factures liées aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la mairie ainsi qu'à ses équipements : signalétique, chaises, tables, rayonnages pour les archives, matériel informatique, éclairage extérieur. Aussi, l'ajout de 2 poteaux incendie sur la commune, route de la Double et route de la Guyenne, a été une dépense conséquente (9 000 €). D'autres dépenses ont été affectées dans les différents services : petit matériel pour l'école, outils pour le service technique...

Dans la continuité du bilan des finances 2024, il y a le vote du budget 2025. C'est le 9 avril que le conseil municipal a approuvé ce dernier. Équilibré en dépenses et en recettes, il prévoit 893 256 € en fonctionnement et 941 106 € en investissement. En 2025, après 5 années consacrées à financer les travaux de la mairie, le budget communal en investissement sera plutôt axé sur l'aménagement de son centre bourg. Avec l'acquisition de la parcelle voisine de la salle polyvalente et la création d'un city stade, la collectivité affirme ainsi sa volonté de réunir, rassembler et mutualiser ses services et de redynamiser la vie du village.

Les taux d'impôts ont aussi été votés lors de ce conseil municipal. Pour la 10^{ème} année consécutive, ils n'ont pas bougé.



Acquisition du terrain à côté de la salle polyvalente

Le 14 avril dernier, rendez-vous était donné chez le notaire pour signer l'acquisition par la commune du terrain à côté de la salle polyvalente.

Environ 1 hectare, situé en plein bourg de Porchères et adossé aux équipements existants.

Il s'agit là d'un investissement important à plus d'un titre.

Important pour l'avenir du bourg et la maîtrise foncière pour de futurs projets.

Important par la somme en jeu : 225 000 €, conforme à l'évaluation réalisée par le service des domaines. Afin de réaliser cet achat, la commune a souscrit un emprunt sur 20 ans.



Consultation citoyenne



Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, la mairie de Porchères a souhaité s'appuyer sur les idées et les propositions des habitants !

Espaces de nature, équipements de loisirs, de sport, de détente, d'animations... Autant de souhaits que de personnes !

Pour ce faire, vous avez été conviés à trois grands ateliers de conception de projet animés par le Collectif Trois Tiers avec pour objectif : penser ensemble le futur du bourg de Porchères et définir les orientations du projet d'aménagement définitif.

Merci à tous les habitants, aux élus, au Collectif Trois Tiers d'avoir organisé et participé activement à cette consultation citoyenne inédite dans l'histoire de Porchères !

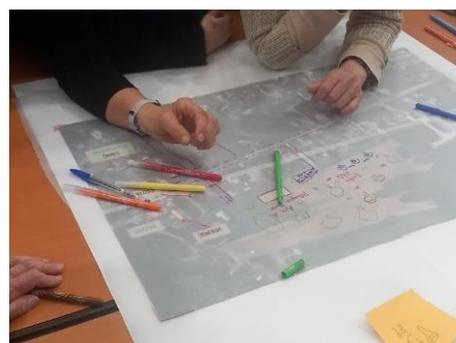
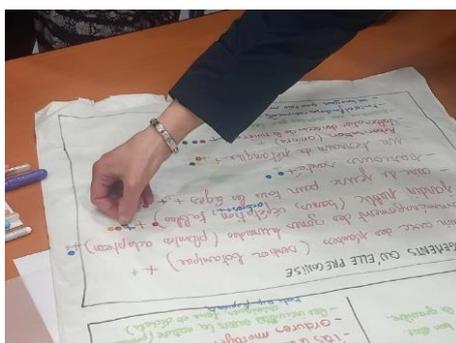
Rétrospective des 3 ateliers :

Atelier 1 : jeudi 20 mars : Diagnostic des besoins et usages



Dans un premier temps, les participants ont appris à se connaître en découvrant les besoins, les habitudes et les souhaits de chacun. Qu'est-ce qui est apprécié à Porchères ? Le calme et la tranquillité ! Ils souhaitent que le village conserve son caractère « rural » et de proximité. Dans un second temps, ils ont approfondi leurs habitudes concernant les lieux les plus fréquentés que ce soit pour leurs loisirs, leur culture ou leurs habitudes de consommation. Les Porcherois sont attachés à la nature qui les entoure, la forêt et la rivière Isle font partie intégrante de leur quotidien. Enfin, ils ont défini ensemble l'existant et les pistes à explorer en termes d'aménagement sur l'ensemble de la commune. Ils apprécient la présence de la piscine et des activités proposées par les différentes associations. Ils souhaitent néanmoins voir apparaître des espaces où se retrouver et / ou pouvoir pratiquer des activités sportives.

Atelier 2 : jeudi 27 mars : Émergence des propositions



Les participants ont cette fois fait émerger des idées « hors cadre » et différentes en se mettant dans la peau de personnages fictifs : Dame nature, Le millionnaire, Doc du film Retour vers le futur. Il a fallu pour chacun d'eux déterminer ce qui lui plaît et lui déplaît aujourd'hui sur la commune et proposer des aménagements. Ensuite, les groupes de travail ont dessiné sur des calques plusieurs propositions de plans d'aménagement pour pouvoir les positionner par-dessus la carte du bourg. Une manière ludique de faire travailler son imagination et de développer sa créativité ! City stade, terrain de pétanque, épicerie, halle couverte, aire de jeux, tables de pique-nique, parcours arboré... Ce ne sont pas les idées qui ont manqué !

Atelier 3 : jeudi 17 avril : Approfondissement avec le CAUE de la Gironde



Pour ce 3^{ème} et dernier volet de la consultation citoyenne, les participants ont été invités à faire travailler leur esprit critique sur les différentes propositions issues de l'atelier 2 en se positionnant du point de vue de différents publics. L'intervention de M. CANNET, paysagiste-conseiller au CAUE a également apporté une vision plus professionnelle du projet. Enfin, chacun a pu faire ses retours de manière individuelle et par écrit.

Vidéoprotection dans le bourg

Le 9 avril dernier, le conseil municipal a validé par délibération l'implantation d'un système de vidéoprotection dans le bourg.

Il faut le reconnaître, la commune de Porchères connaît très peu de délinquance, d'incivilité, d'actes délictuels et de crimes. Très peu, ce n'est pas zéro...

Le dialogue entre les élus et les gendarmes est permanent et chaque cas identifié est traité en parfaite collaboration.

La généralisation ces dernières années de la vidéoprotection et les avancées technologiques ont fait fortement baisser le prix des systèmes de caméras pour filmer le domaine public, les rendant ainsi à un prix acceptable pour les communes de taille modeste.

Pour des raisons techniques, nous allons commencer par 4 caméras dans le bourg. Si ce système répond bien à nos attentes, il pourra être étendu à d'autres endroits de la commune.

L'implantation de ces caméras a été effectuée d'entente avec les services de gendarmerie. Il fait l'objet d'une autorisation préfectorale. D'ailleurs, au sein de la mairie, une pièce dédiée, sécurisée, a été prévue dans le cadre de la rénovation du bâtiment.

Les caméras pourront ainsi contribuer à la résolution d'enquêtes et pour identifier des délinquants. Elles seront équipées de lecteurs automatiques de plaques de véhicules. Leur installation est prévue dans les semaines à venir.



Le service technique en action

Bouchage de trous : En ce début d'année, grâce au froid sec et à une météo clémente, les routes de la commune ont pu être entretenues. Nos deux agents municipaux, à l'aide de pelles et force des bras, ont manipulé près de 4,5 tonnes d'enrobé à froid pour boucher tous les trous. Ce travail a nécessité une bonne semaine de travail.



Elagage des arbres : La mairie et le service technique ont participé à la coupe de deux arbres menaçants pour les habitations et les bâtiments communaux. C'est à l'aide d'un forestier et d'un engin type débardeur que ce travail a pu être fait sans aucun problème.



Entretien du matériel : Pour que le travail du fauchage des fossés se passe bien, nos agents profitent des temps pluvieux pour faire la révision et l'entretien du matériel. Un travail nécessitant de vraies connaissances et une certaine habileté.



Grande Section de Porchères : Haïkus

Lundi 24 mars, Pierre Ruaud, est venu dans la classe pour nous aider à faire des Haïkus.

Il a grandi à Sainte-Foy-la-Grande et il a écrit des livres pour les enfants. Il a écrit des poèmes et des albums, c'est un auteur poète.

Il a écrit le poème « Pour la rentrée » que nous avons appris le premier jour en septembre.

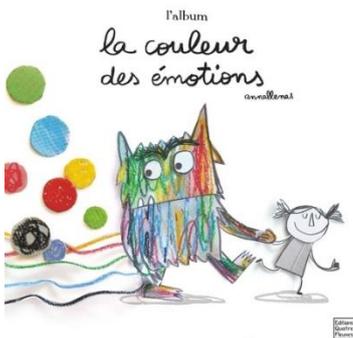
Un Haïku c'est un petit poème. Il a 3 phrases : une avec 5 syllabes, une avec 7 syllabes et une avec 5 syllabes. Il parle de la nature (les animaux, les plantes, les saisons).

Les CP et les CE1 étaient avec nous. On a joué à un jeu où il fallait trouver les images de l'Asie. Sur les images, il y avait des lettres pour écrire le mot SINGAPOUR, une grande ville d'Asie.

Après, Pierre Ruaud, il nous a offert son livre de comptines, on va en apprendre quelques-unes. Il a signé le livre pour dire qu'il est vraiment venu ici. Ça s'appelle dédicacer ou faire une dédicace.



Petite et Moyenne Sections de Porchères : Les émotions



Nous avons lu un livre qui s'appelait : La couleur des émotions.

C'était l'histoire du monstre des couleurs qui était tout barbouillé parce que ses émotions étaient mélangées : il s'était emmêlé les pinceaux.

Son amie lui a donné des flacons pour ranger ses émotions : la joie est jaune, la tristesse est bleue, la colère est rouge, la peur est grise et noire, la sérénité est verte et l'amour est rose.

Ainsi toutes rangées, le monstre des couleurs a pu comprendre ses émotions.

Découvrir une fable sous forme de BD par les CE1 de Saint-Antoine-sur-l'Isle et de Porchères :

Cette année, nous avons eu la chance de travailler avec Loïc Dauvillier. C'est une personne dont le métier est scénariste. Ce scénariste imagine des histoires qu'il va écrire sous forme de bandes dessinées. Avec la maîtresse et Loïc, nous avons travaillé sur une fable écrite par Jean de La Fontaine : la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf. Nous avons commencé par imiter les personnages de l'histoire. Ensuite, nous avons pris en photo les élèves qui représentaient le bœuf et la grenouille. Cela nous a permis de découper l'histoire en cases. Quand Loïc est revenu en classe, nous avons dessiné les personnages de l'histoire sur une planche où il y avait des bulles pour pouvoir écrire leurs paroles. Enfin, nous avons colorié les animaux avec des crayons de couleurs. Loïc nous a montré une astuce pour bien remplir nos dessins : colorier en faisant des ronds sur la feuille.

À la fin de l'année scolaire, nous présenterons notre travail à la médiathèque de Saint-Seurin-sur-l'Isle. Vous pouvez venir à la médiathèque le vendredi 16 mai 2025 à 17 h 30 pour découvrir notre travail !



Le baroque des élèves de Saint-Antoine-sur-l'Isle :

La classe de CM1-CM2 de Saint-Antoine-sur-l'Isle a participé à un projet sur la musique baroque pendant plusieurs mois. Ils ont pu rencontrer une artiste, Pauline, qui leur a fait découvrir ce genre musical par le biais de la danse, de l'écoute, des percussions corporelles. Ensuite, les élèves ont utilisé la nature pour produire différents sons. Ils ont utilisé ces sons pour s'inspirer et composer une musique "Vivre au bord de l'eau". Enfin, la classe a assisté à un concert de musique baroque à l'église de Saint-Antoine-sur-l'Isle. Durant ce concert, les élèves ont entendu deux instruments différents : du clavecin et la viole de gambe. Pour clôturer ce projet, ils sont allés à la salle des fêtes pour continuer la danse apprise en première séance. Ils ont découvert un nouvel instrument qui s'appelle le clavecin de voyage ou le clavicorde. Ils ont eu la chance de tester cet instrument chacun leur tour, même la maîtresse !

La sortie à Capsciences à Bordeaux :



Le mardi 18 mars, les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles de Porchères et de Saint-Antoine-sur-l'Isle sont allés à Capsciences, à Bordeaux.

Nous y sommes allés pour visiter une exposition sur les dinosaures. Nous avons fait des petits jeux. Il fallait deviner ce que les dinosaures mangeaient en regardant leurs dents : ceux qui avaient de grandes dents étaient des carnivores. Les autres étaient des herbivores. Nous avons fait des dessins de dinosaures et nous avons joué à en dessiner à l'envers.

Toutes les classes ont aussi fait la fouille : il fallait ramasser le sable avec un pinceau et une pelle et le mettre dans le seau. Quand nous avons trouvé un faux os de dinosaure, nous allions chercher ailleurs. Nous pensons que c'était un squelette de T-rex ! Nous avons aussi appris qu'un fossile de carnivore avait été trouvé. Dans le fossile, on voyait des petites pattes de dinosaures qui avaient été mangées par un cousin du tyrannosaure. Un fossile c'est une pierre dans laquelle on peut trouver des os de dinosaures ou des formes de plantes.

Les plus grands ont fait un quizz sur les dinosaures pendant que les CP faisaient un puzzle de stégosaure.

Après, nous avons mangé sur les marches devant Capsciences. Nous voyions des bateaux naviguer sous le pont Chaban-Delmas.



Un point sur la chasse à Porchères

En France c'est la loi Verdeille du 10 juillet 1964 qui est à l'origine de la création des ACCA. Ce sont des associations de chasseurs et de propriétaires fonciers, créées à l'échelon de la commune. Elles ont pour but de favoriser sur leur territoire le développement du gibier et de la faune sauvage et d'assurer une bonne gestion cynégétique. Elles rassemblent les droits de chasse des terrains d'une commune et mettent à disposition de tous les chasseurs ces espaces de chasse, à l'exception de ceux :

- Situés dans un rayon de 150 m autour de toute habitation ;
- Attenants à une habitation et entourés d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication ;
- Ayant fait l'objet de l'opposition des propriétaires ou détenteurs de droits de chasse sur des superficies d'un seul tenant supérieures aux superficies minimales soit 20 hectares (les propriétaires de parcelles d'une superficie inférieure se voient automatiquement entrer dans le territoire de l'ACCA) ;
- Faisant partie du domaine public de l'État, des départements et des communes, des forêts domaniales ou des emprises de la SNCF.

Un opposant à la chasse peut demander le retrait de son terrain du domaine de chasse de l'ACCA. Toutefois, il doit le faire lors d'un multiple de cinq anniversaires de création de l'ACCA, par courrier recommandé avec Accusé de Réception, au minimum six mois avant la date anniversaire, directement auprès du président de la Fédération départementale des chasseurs. Après validation, sa demande sera envoyée au président de l'ACCA, qui aura deux mois pour donner son avis, puis le président de la Fédération départementale des chasseurs disposera de quatre mois pour statuer. Toute personne ayant fait opposition ne pourra revendiquer un dédommagement auprès de l'ACCA en cas de dégradations de son terrain par du gibier ou autre animal.

Pour pouvoir exercer sur le territoire communal, un chasseur doit remplir 2 conditions : Avoir un permis de chasse valide de l'année en cours et une carte de membre de l'ACCA à demander auprès du président de l'ACCA. C'est cette carte qui donne le droit de chasse sur la commune. Les ayants droit sont :

- Les habitants de la commune ;
- Les propriétaires fonciers sur la commune n'ayant pas fait opposition ;
- Les conjoints, ascendants, descendants, gendre ou belle-fille d'un membre.

D'autre part, il se doit de respecter les règles de sécurité suivantes :

- Une tenue visible (gilet orange obligatoire en battue et fortement recommandé pour toute chasse) ;
- Panneaux signalant la chasse (obligatoire en battue en bord de route aux abords de la zone concernée).

La période générale de chasse sur le territoire est définie du 2^{ème} dimanche de septembre au dernier jour de février de l'année suivante puis des modes de chasse et des dates spécifiques pour des espèces ciblées y sont précisés.

C'est la Fédération départementale qui assure et encadre les ACCA de la Gironde. Elle leur fournit notamment le nombre de bagues à respecter par espèce pour réguler de manière efficace les populations et recense les résultats de chasse chaque année.

Les nouveaux statuts de l'ACCA de Porchères ont été votés en 2020 et le renouvellement du bureau a eu lieu en 2023. Tout changement est validé par la Fédération départementale et la Sous-Préfecture de Libourne. Chaque année, l'ACCA recense entre 80 et 90 membres. Les membres ont une réelle sensibilisation à la sécurité et aux bonnes pratiques lors des réunions et la lecture des consignes de sécurité délivrées par la Fédération départementale est effectuée avant chaque battue.

Préserver les traditions tout en respectant la loi. Faire preuve de bon sens pour éviter les accidents. Garder une bonne communication entre les chasseurs, les habitants et les promeneurs. Autant de principes que nous devons tous garder en tête pour favoriser le bien vivre ensemble sur la commune.



Animaux errants : Les services municipaux et les élus sont (trop) souvent alertés quant à la divagation de chiens sur la commune. Ce phénomène représente une source potentielle de danger que ce soit en créant un accident de la circulation ou bien en s'en prenant à un habitant ou un autre animal. Les propriétaires de nos amis à quatre pattes doivent prendre leurs responsabilités et remédier à ce type de comportement.



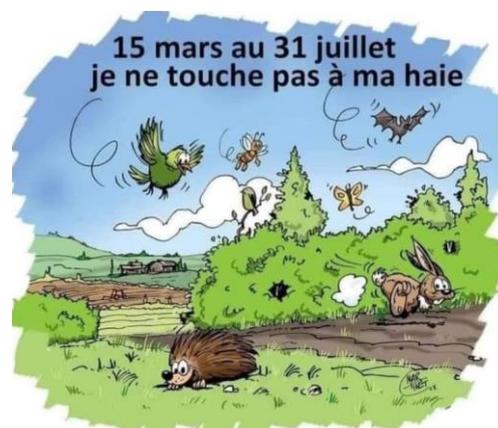
Bruits de voisinage : L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 précise dans son article 5 : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00. »

Son article 6 ajoute : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »



Taille des haies : Les haies sont les refuges de nombreux animaux. Elles offrent abri et nourriture et plusieurs espèces d'oiseaux les utilisent pour se reproduire et accueillir leurs petits à la belle saison. Couper ou déranger leurs abris à cette période risque d'entraîner l'abandon des nids et donc de mettre en péril la reproduction des espèces. C'est pourquoi l'Office Français de la Biodiversité déconseille fortement aux particuliers de tailler les haies et les arbustes entre le 16 mars et le 31 août.



Feux : Pour rappel, l'arrêté préfectoral du 20 avril 2016 interdit le brûlage des déchets verts. Compostage, broyage, paillage... Des solutions alternatives existent ! N'hésitez pas à vous rapprocher des services du SMICVAL de Saint-Denis-de-Pile (www.smicval.fr ou au 05.57.84.74.00) pour vous aider dans vos démarches.

Repas des aînés

Le samedi 22 février 2025, les aînés de Porchères ont été conviés au traditionnel "repas des aînés". Un joli moment de partage autour d'un bon repas ! Le tout... En musique ! C'est le groupe Lou Pic E Lo Gai qui a fait danser les convives tout au long du repas. Un grand merci aux organisateurs, aux musiciens, au personnel communal, aux membres du conseil municipal des jeunes, aux membres du conseil municipal, un merci particulier à notre cantinière pour ce délicieux repas et surtout... Merci à tous les aînés pour votre présence chaque année !



Bus France Services

Depuis le début de la mise en place du Bus France Services, c'est une trentaine de Porcherois qui a pu profiter de ce service proposé par La Cali. Dossiers retraites, cartes grises, aides au logement, sont les principales demandes que les habitants de Porchères ont effectuées auprès des agents de La Cali. Prochaines visites les mardis 20 mai et 14 juin 2025 de 13 h 30 à 16 h 00, rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente ! Pensez à vous munir d'un maximum de documents lors de votre venue (justificatif de domicile, pièce d'identité, avis d'imposition...)

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
Découvrez le Bus France services de La Cali



Gratuit – sans RDV
franceservices@lcali.fr
06 65 82 97 98

Santé, famille, retraite, logement, impôts ...
nos conseillers vous accueillent pour vous aider dans vos démarches du quotidien.

Une mutuelle santé girondine



Donnons à chacun le pouvoir de se soigner.

avec la **mutuelle girondine**



gironde.fr/
mutuelle-girondine
09 77 42 55 25



Selon les chiffres de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde, 11 % de ses affiliés girondins n'avaient pas accès à une complémentaire santé en 2022. Prenant en considération le lien avéré entre le non-recours à une complémentaire santé et le non-recours au soin, le Département a souhaité faciliter l'accès à une complémentaire santé pour tous les girondins.

Pour y répondre, le Département a lancé un appel à partenariat en avril 2024, ouvert à tous les représentants d'une complémentaire santé régie par le code de la mutualité.

C'est la mutuelle MUTAMI qui a été retenue comme partenaire à l'issue de la procédure. Ni assureur, ni souscripteur, ni financeur, le Département joue un rôle de facilitateur, de relai d'information et de mise en lien auprès des habitants. La « Mutuelle Girondine » est désormais accessible à tous les girondins sans conditions de ressources.

Informations sur : gironde.fr/mutuelle-girondine ou au 09.77.42.55.25.

Une nouvelle association : le tarot club de Porchères

En cette année 2025, une nouvelle association est née à Porchères. Un collectif d'amateurs de tarot a créé un club : le « Tarot Club de Porchères ». Il est inscrit à la Sous-Préfecture de Libourne. La présidente se nomme Madame MAURY Elise. À ce jour, l'association se compose de 10 joueurs, qui se réunissent au domicile de Madame MAURY le jeudi soir de 20 h 30 à minuit. Si vous aimez déjà le jeu du tarot ou que vous souhaitez le découvrir, vous pouvez la contacter au 06.61.15.87.58. Un tournoi sera organisé le 5 juillet 2025 pour tous les amateurs à la salle polyvalente de Porchères (début des jeux à 21 h 00).



Sécurité routière : des radars sur la RD 10



La route départementale D10, plus connue des Porcherois sous le nom de route de la Guyenne et route du Périgord, a fait l'objet d'une surveillance accrue ces derniers temps. Les constats d'excès de vitesse au niveau du carrefour de Larret se sont avérés être sans équivoque.

Pour rappel, seulement 15 % des véhicules qui y passent respectent la limitation de vitesse à 50 km/h ! C'est pourquoi, cette route a été intégrée dans le programme des itinéraires sécurisés par le Département Contrôle Automatisés de la Préfecture de la Gironde.

On peut ainsi vous annoncer l'arrivée prochaine de 2 radars sur la commune, l'un au niveau de la piscine de Lagrave, l'autre au carrefour de Larret. Ils seront implantés prochainement.

La Fête des écoles

La Fête des écoles se déroulera le vendredi 27 juin 2025 dans le bourg de Porchères. Démarrage des stands de jeux à 17 h 00. Le spectacle des enfants aura lieu à 18 h 30. Il sera suivi d'un magnifique spectacle de la compagnie ARRREUH intitulé « Les Grooms BullOrchestra », offert par la mairie et ouvert à tous, à 20 h 00, dans le pré à côté de la salle polyvalente. Mélange de finesse et de maladresse, ce duo comique vous enchantera tout en poésie. Si vous êtes curieux : www.arrreuh.com. Vous pourrez ensuite vous restaurer sur place avec au menu cochon braisé et frites (sur réservation auprès de l'Association Les Filous de l'Isle par téléphone au 06.99.61.05.39).



Programme de la Fête locale

Comme chaque année, le Comité des fêtes de Porchères propose un riche programme à l'occasion de la Fête locale.

Comité des fêtes de Porchères
Porchères
Du 29 Mai au 1 Juin 2025

Fête Du Village

Feu d'artifices
 Vide grenier
 Concert Dreams In Song
 Repas Jambon braisé
 Mousse Party
 Concert Cocktail-Melodic
 Marché gourmand

Programme au verso

SPFG
 SITESÉCURITÉ
 SUNQUEST
 A-I-ELEC

Programme

Jeudi 29 Mai :
Vide grenier terrain à côté de la salle des fêtes.
 1.50€ le mètre. Restauration et buvette sur place.
 Inscriptions auprès d'Alex au 06.82.89.34.15 HR

Vendredi 30 Mai
 Dès 18H30 **Marché gourmand** : composer votre repas auprès des commerçants — Portez vos couverts.
 21H : **Concert gratuit groupe DREAMS IN SONG** suivi DJ

Samedi 31 Mai
Concours de Pétanque terrain derrière l'école.
 13H00 inscriptions 10€ la doublette (lots divers).
 14H début du concours.
 19H30 **Soirée Jambon braisé**
 (assiette crudités + plat + dessert) . 16€ pour les adultes
 8€ pour les enfants de moins de 8 ans.
 Réservations et règlements auprès de Mireille au 06.82.63.14.19
 21H **Concert Cabaret gratuit COCKTAIL MELODIC**
 22H30 Distribution de flambeaux salle des fêtes pour les enfants
 23H00 **Feu d'artifice** suivi d'un bal par DJ David

Dimanche 1 Juin
 15H **MOUSSE PARTY** gratuite pour tous et animée par DJ CYRIL ROD

Attractions foraines pour tous durant ces 4 jours
 Si mauvais temps Barnums à dispositions

Facebook : Comité des fêtes de porchères
 cdf.porcheres.fr Renseignements Alex au 06.82.89.34.15

Plage de Saint-Seurin

Comme chaque année, le site de la plage de Saint-Seurin-sur-l'Isle vous accueillera durant la saison estivale. Véritable lieu de détente, cet espace permet au plus grand nombre de profiter de l'été dans un cadre verdoyant et aménagé. Parking, douches, sanitaires, pelouse ombragée et sable blanc... Un cadre très agréable sur les bords de la rivière Isle vous attend ! Les dates de la baignade surveillée vous seront communiquées ultérieurement.

Plusieurs animations vous seront proposées tout au long de l'été :



- 6 et 7 juin : podium RCM avec de nombreux artistes locaux et nationaux
- 25 juillet : spectacle Scènes d'été en Gironde « Toto & les sauvages »
- 9 août : marché nocturne
- 6 septembre : spectacle de clôture de la tournée d'Olivier VILLA



Quoi de neuf au moulin ?

La saison touristique 2025 a déjà démarré. Le moulin est ouvert à la visite pour découvrir les machines de minoterie, inscrites au titre des Monuments Historiques qu'il abrite. Mais ce n'est pas tout ! les ateliers « Fabrique ton pain ! » font toujours fureur chez les petits et les grands.

La boutique locale de produits locaux connaît une belle fréquentation et de nombreux nouveaux produits.



Vous avez peut-être remarqué des bus présents tous les vendredis et tous les samedis matin ? Il s'agit de groupes de croisiéristes américains ! Arrivés jusqu'à Libourne en bateau de croisière, ils apprécient fortement de faire leur pain et de voir du patrimoine technique ancien. Une clientèle inattendue !



NOUVEAUTÉ ! à partir de juin : un parcours pour découvrir les enjeux liés à l'eau. Quantité, qualité, biodiversité, enjeux, ... tout savoir pour connaître et protéger notre environnement.

Le restaurant « La table du moulin » a, lui aussi, rouvert pour la saison 2025. Il sera ouvert 7 jours sur 7, midi et soir. Cuisine traditionnelle, locale et de qualité. En 2025, c'est l'équipe d'Anthony PEYRICHOU qui a rejoint le site du moulin. Service rapide, soirées à thème, concerts.

Vous pouvez suivre toute l'actualité du moulin et du restaurant sur les réseaux sociaux.

21 juin : Fête de la musique

Cette année aura lieu la 10ème édition de la Fête de la musique dans le parc du Château de Chollet à Porchères. Portée par l'association « Au Parc du Château de Chollet », cette manifestation permet aux promeneurs de déambuler dans le parc tout en profitant de la nature à leur rythme et des différents styles de musique proposés par les artistes : musique traditionnelle, jazz, rock, classique, variété française et anglo-saxonne... Il y en a pour tous les goûts !



Chaque année, entre 30 et 40 musiciens ou groupes et quelques food-trucks sont présents dans le parc avec un seul objectif : vous faire passer une soirée sous le signe de la joie et de la musique ! Réservez votre samedi 21 juin à partir de 18 h 00 (sous réserve de conditions climatiques favorables).

L'association « Au Parc du Château de Chollet » recherche encore artistes et bénévoles pour cette nouvelle édition 2025. Faites-vous connaître par mail à fetedelamusiqueporcheres@gmail.com ou téléphone au 06.70.66.25.19 (Marie-Laure).

Page Facebook :  Au Parc du Château de Chollet

Semaine au fil de l'Isle

Cet été, comme les deux précédents, la manifestation « Une semaine au fil de l'Isle » passera par Porchères.

Ce sera le mercredi 20 août 2025.

Au programme : plongée dans la rivière avec le club de plongée de Libourne, aviron, conférences, village des acteurs de la rivière, randonnée nocturne...



La piscine de Lagrave fête ses 60 ans

Pour les 60 ans de la piscine, l'association l'Avenir de La Double vous propose de venir assister à un match de hockey le matin, qui sera suivi d'un repas.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'association par mail à ald.secretariat33@gmail.com pour réserver et au 06.21.46.26.21. La piscine sera ouverte au public pour cette saison 2025 du 7 juillet au 25 août.

Un peu d'histoire... L'abbé Dilleman, passionné de sport, crée l'association l'Avenir de La Double en 1957 avec pour principale activité le hockey sur gazon.

En 1964, l'association achète une petite propriété qui deviendra, après un an de travaux, le complexe sportif que vous connaissez aujourd'hui comprenant terrain de hockey, court de tennis et bien sûr la piscine !

Inauguré le 13 juin 1965, il a encore de belles années devant lui !





DIMANCHE 6 JUILLET 2025

Journée en fête à l'association Avenir de La Double avec un repas festif le midi



60 Ans

de la PISCINE DE LAGRAVE à Porchères

Menu
Salade landaise
Méchoui ou jambon braisé
Salade - Fromage
Dessert
Vins et café compris
Une sangria offerte

Enfant - de 10 ans 20 €
Adulte 30 €



1965 - Projet et réalisation de la piscine par l'Abbé Jean Dillemann fondateur de l'association

2025

Contact - Inscription
Tél : 06 21 46 26 21
Email : aldsecretariat33@gmail.com
Inscription avec règlement avant le 31 mai 2025
(les réservations seront effectives lors de la réception des règlements).





Agenda 2025

<p>17 et 18 mai</p> <p>Journées européennes des moulins</p> <p>Moulin de Porchères</p>	<p>29 mai</p> <p>Vide grenier</p> <p>Comité des fêtes</p>	<p>Du 29 mai au 1^{er} juin</p> <p>Fête locale</p> <p>Comité des fêtes</p>
		
<p>21 juin</p> <p>Fête de la musique</p> <p>Au Parc du Château de Chollet</p>	<p>27 juin</p> <p>Fête des écoles</p> <p>Les Filous de l'Isle</p>	<p>5 juillet</p> <p>Tournoi de tarot</p> <p>Tarot club de Porchères</p>
	<p>Spectacle les Grooms BullOrchestra</p> 	
<p>6 juillet</p> <p>60 ans de la piscine</p> <p>Piscine de Lagrave</p>	<p>19 et 20 juillet</p> <p>Grande fête agricole</p> <p>Anim'Ton Bourg</p>	<p>29 août</p> <p>Marché nocturne</p> <p>Anim'Ton Bourg</p>
	 <p>19 et 20 juillet 2025</p>	

Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h
Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi 9 h - 12 h 30
Judi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 17 h
Samedi matin, sur rendez-vous.



Mairie de Porchères
37 Place Paul et Pierre Barrau
33660 PORCHERES
Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr
http://www.porcheres.fr
Facebook #mairiedeporcheres